PROCES-VERBAL

Conseil Communautaire du 06 avril 2023 à 18h

A la salle des fêtes d'Arles sur Tech

L'an deux mille vingt-trois, le six avril, à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes à Arles sur Tech, lieu préalablement choisi par ses membres, sous la présidence de Monsieur Claude FERRER, Président.
La convocation a été transmise par voie dématérialisée le 21 mars 2023.

Etaient présents (20) :
- Conseillers d'Amélie-les-Bains-Palalda : MMES Simone BERIO, Marie COSTA, Danielle HERBAIN et MM Jean-Victor HERETE, Alain LLAURENSY.
- Conseillers d'Arles sur Tech : MMES Anne-Marie GRAVE, Jocelyne RIBUIGENT et MM David PLANAS, Jean-Louis VIRGILI, André XIFFRE.
- Conseiller de Corsavy : -
- Conseiller de Coustouges : -
- Conseiller de La Bastide : M. Daniel BAUX.
- Conseiller de Lamanère : MME Gisèle JUANOLE.
- Conseiller de Le Tech : M. Guillaume CERVANTES.
- Conseiller de Montbolo : -
- Conseiller de Montferrer : -
- Conseillers de Prats-de-Mollo-La Preste : MM Claude FERRER et Bernard REMEDI.
- Conseillers de Saint Laurent de Cerdans : MME Marie-Madeleine SAN JUAN et M. Yves BENASSIS, Louis CASEILLES.
- Conseiller de Saint Marsal : M. Guy METIVIER.
- Conseiller de Serralongue : -
- Conseiller de Taulis : MME Martine MAUGUIN.

Absents excusés (11) MMES Catherine BARNEDES, Jeanne MAISON, Christine SITJA et MM Antoine CHRYSOSTOME, Hervé COLAS, Richard COLL, Jean-Marie CORCOY, Frédéric DEPERROIS, Jean-Marie GOURGUES, Philippe JUANOLA, Alexandre REYNAL.

Pouvoirs (4) : MMES Michelle DUNYACH (procuration à Marie COSTA), Magali YOVANOVITH (procuration à Jean-Victor HERETE) et MM Michel ANRIGO (procuration à Claude FERRER), Jérôme MOLAS (procuration à David PLANAS).

Soit 20 membres présents sur un effectif de 35, le quorum est atteint.

Mme Jocelyne RIBUIGENT est élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU REFUGE DE SANT GUILLEM :

2. QUESTIONS DIVERSES

1/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU REFUGE DE SANT GUILLEM *(Délibération n°33-2023) :*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1411-1 à L1411-16 ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment l'article R3126-1 ;

VU la délibération 204/2022 en date du 27 octobre 2022, par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé le principe du renouvellement de la Délégation de Service Public pour la gestion et l'exploitation du refuge de Sant Guillem et a autorisé la mise en œuvre des procédures de publicité et de mises en concurrence adéquates pour l'attribution du futur contrat de Délégation de Services Public ;

VU le procès-verbal en date du 12 janvier 2023 de la Commission de Délégation de Service Public arrêtant la liste des candidats admis à présenter une offre,

VU le procès-verbal en date du 02 février 2023 de la Commission de Délégation de Service Public examinant les offres des candidats, a émis un avis favorable à l'engagement des négociations avec Madame Pauline CASSAN et a émis un avis défavorable à l'engagement des négociations avec Madame Emmanuelle TAPIERO ;

VU le rapport en date du 21 mars 2023 du Président présentant les motifs de son choix et l'économie générale du projet de contrat de Délégation de Service Public ;

VU le projet de contrat et ses annexes ;

Entendu le rapport, sur la base des documents transmis en application de l'article L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

Votes pour : 20 dont 4 pouvoirs
Votes contre : 0
Abstentions : 0

- **APPROUVE** le choix de Madame Pauline CASSAN comme attributaire de la Délégation de Service Public aux fins d'assurer la gestion et l'exploitation du refuge de Sant Guillem ;
- **APPROUVE** les termes du contrat de Délégation de Service Public ci-annexé afférent à la gestion du refuge de Sant Guillem ;
- **AUTORISE** le Président à signer le contrat de Délégation du Service Public avec Madame Pauline CASSAN ainsi que tout document afférent à cette Délégation de Service Public.

A l'invitation du Président, Monsieur Daniel BAUX prit la parole pour confirmer l'expérience et l'expertise dont dispose Madame Pauline CASSAN. Sa connaissance du territoire (elle a longtemps été employée au Gîte des CORTALETS) constitue un atout non négligeable en vue de la pérennisation de l'activité. A contrario, la candidature de Madame Emmanuelle TAPIERO pouvait apparaître comme initiée par défaut. En effet, ce n'est que parce que l'accès au gîte dans lequel elle officiait et situé dans les Alpes de Haute Provence n'est plus garanti que cette dernière a souhaité se positionner sur la consultation initiée par la Communauté de Communes du Haut Vallespir.

Monsieur André XIFFRE questionna Monsieur le Président afin de savoir si dans le cadre de la remise en exploitation du Gîte de Sant Guillem, la piste d'accès, qui constitue un handicap majeur en vue d'en favoriser la fréquentation, serait aménagée.

Monsieur le Président précisa que pour Madame Pauline CASSAN l'état de la piste ne s'avère pas problématique au regard de la philosophie du projet présenté à la collectivité. Toutefois, ce dernier admit qu'en concertation avec toutes les parties concernées, des solutions sont mises à l'étude afin de favoriser l'accès au site par des véhicules à moteur. L'une d'elle consisterait à réaliser un parking au lieu – dit « le Ventous. » En tout état de cause, la piste actuelle ne serait pas notablement améliorée.

2 / QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur Bernard REMEDI a présenté une synthèse du salon OCC'YGENE qui s'est tenu à TOULOUSE du 31 mars au 02 avril 2023 et auquel il a participé avec Monsieur Frédéric DEPERROIS en qualité de représentants de l'Agence d'Attractivité Touristique. Celui-ci a réuni 150 professionnels du tourisme, de la randonnée et des loisirs de plein air afin de répondre aux attentes d'un public en demande croissante d'évasion de proximité, de vacances éco-responsables, de bien- être et de loisirs actifs.

La fréquentation s'est élevée à environ 320 visiteurs par jour ce qui est considérable au regard de celle (160 visiteurs/ jour) d'un salon similaire qui s'était tenu la semaine précédente sur Lyon.

L'ordre du jour étant épuisé, Claude FERRER, Président, lève la séance à 18h15.

****

Secrétaire de séance

Jocelyne RIBUIGENT

Le Président

Claude FERRER